

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 32 (1944)
Heft: 1

Artikel: Nos archives
Autor: Vevey, Bernard de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818091>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

effet, pas dans le détail des « sentiments et raisonnements » énoncés au sujet des quatre opinions émises, ni sur les observations faites par le bailli sur ce point. Des documents postérieurs vont nous renseigner à ce sujet, et tout d'abord, la lettre du 5 février de Charles-Nicolas de Montenach, accompagnant le procès-verbal que je viens d'analyser.

(*A suivre.*)

Nos Archives

par BERNARD DE VEVEY

Depuis près de vingt ans, nous consultons nos nombreuses archives, spécialement nos archives communales, pour en tirer tout ce qui peut intéresser les « Sources du droit suisse », la monumentale publication de la Société suisse des juristes, et nous voulons simplement exposer aujourd'hui les constatations que nous avons faites.

Dans notre Canton, l'organisation des archives est aussi décentralisée que possible.

Les archives d'Etat, soit celles de la Ville et République de Fribourg, et, depuis 1803, celles du Gouvernement cantonal, sont installées dans l'ancien couvent des Augustins, à Fribourg. Ces locaux ont pu être admirablement adaptés à leur destination nouvelle. La place y est vaste, la lumière et l'aération y sont bonnes, on n'y constate aucune humidité : ce sont donc les meilleures conditions de classement et de conservation.

A côté de ce grand dépôt, mine inépuisable de recherches et de renseignements, chaque commune, paroisse, préfecture, tribunal et justice de paix possède ses propres archives. Il faut remarquer

qu'une partie des archives judiciaires, notamment les registres des notaires, a été transférée aux archives d'Etat.

La grande masse des documents d'intérêt local est donc demeurée dans ces diverses archives. On conçoit qu'il existe une certaine difficulté à faire des recherches en raison des déplacements nécessaires. Mais, on peut considérer cet inconvénient comme un détail, et même comme une sauvegarde, car ainsi ces archives sont à l'abri de n'importe quel curieux ignorant auquel un secrétaire communal timoré n'oseraît refuser l'autorisation de fouiller d'une manière inconsidérée.

Par contre, il existe un réel danger de *destruction* de presque toutes ces archives dans un délai plus ou moins proche. Les archives, en effet, doivent être conservées en un lieu sûr, à l'abri du feu et de l'humidité; elles doivent être classées et maintenues en ordre, car une pièce qui n'est pas remise à sa place doit être considérée comme perdue !

Et dans quel état se trouvent ces archives ? Nous ne les connaissons évidemment pas toutes, mais les quelques exemples que nous pouvons donner sont suggestifs.

En général, les archives des préfectures, des tribunaux et des justices de paix sont dans un état lamentable, fréquemment placées dans des locaux humides, malcommodes, et dans le désordre le plus complet. Il est impossible d'y consulter un document datant d'un siècle parce qu'il est ou détruit par l'humidité, ou introuvable !

Quant aux archives communales, les unes sont bien tenues et bien conservées, d'autres ne sont guère mieux que les archives préfectorales ou judiciaires.

A Gruyères, les archives, relativement peu volumineuses — les manuaux du Conseil ne commencent qu'en 1609 et présentent de nombreuses lacunes —, sont installées à l'ancien hôpital, dans un local voûté, parfaitement sec et à l'abri du feu. L'abbé Jean-François Girard (1759-1823) en avait commencé le classement, travail repris et achevé, il y a une quinzaine d'années, par M^{me} Marcelle Despond qui a établi un excellent catalogue.

Les archives de La Tour-de-Trême sont beaucoup plus importantes qu'on ne saurait le croire. Elles sont aménagées au rez-de-chaussée de la maison d'école, à proximité immédiate des ser-

vices communaux. Un classement a été fait à la fin du XVIII^e siècle, semble-t-il, peut être par l'abbé Girard aussi, *et a été continué jusqu'à ce jour*. Grâce à un bon catalogue, les recherches y sont faciles.

Archives très peu importantes à Rue: on voit clairement que cette petite ville, du XIII^e siècle à nos jours, a conservé une population invariable de quelque 400 habitants. Ces archives ont été assez fortement détériorées par l'eau et la chaleur lors de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, il y a une vingtaine d'années. Actuellement, elles sont dans un local du nouvel Hôtel-de-Ville, très sec, mais trop petit, et sont mêlées aux archives de la justice de paix, dans le plus beau désordre.

A Bulle, la situation est vraiment lamentable. Les archives sont entassées dans des caisses, sans ordre aucun, et entreposées au sous-sol de l'Hôtel-de-Ville, à proximité immédiate de la soute à charbon et de la chaudière du chauffage central. On devine le danger qu'elles courent ! Deux classements en ont été faits, le premier à la fin du XVIII^e siècle¹ (cotes: lettre et numéro) et le second par Jean-Joseph Comba (1772-1846) (cotes: tiroir et numéro)¹.

Les archives de Romont paraissent être les plus importantes de celles de nos petites villes. Elles sont placées dans un local trop petit, et peut-être un peu humide. En principe, elles sont classées, mais il semble que des recherches doivent y être difficiles.

On a voulu mettre les archives de Corbières à l'abri du feu et de l'humidité en les plaçant dans un petit bâtiment, fort laid, construit à cet effet. Le but envisagé n'est atteint qu'en partie. Le local est si petit qu'aucun ordre ne pourrait jamais y être maintenu, et la construction est si légère que de la condensation doit certainement s'y produire.

Les archives de Morat sont classées, mais nous n'avons jamais eu l'occasion de les visiter. Nous ne connaissons pas non plus celles de Châtel-St-Denis.

Quant à celles d'Estavayer, elles sont importantes (manuaux

¹ Le catalogue de Comba porte le titre *Annalise des archives de la noble Bourgeoisie et ville de Bulle*. Il est déposé au Musée gruérien (Ex. L. 18).

du Conseil depuis 1460 ; comptes des gouverneurs depuis 1424, de l'hôpital depuis 1429, etc.). Elles ont été classées à plusieurs reprises aux XVII^e et XVIII^e siècles, puis assez maladroitement, entre 1880 et 1884, par Louis Dafflon qui ne savait que trop imparfaitement le latin et a emporté plusieurs pièces intéressantes !

Depuis la fin du XVII^e siècle, cette grosse masse de documents était serrée dans un petit local voûté, très sec, au premier étage de la Grenette, à côté du secrétariat communal, local trop exigu où tout s'entassait, sans ordre possible. Le secrétariat communal étant devenu lui-même trop petit, on l'agrandit en prenant le local des archives, et l'on transporta celles-ci au rez-de-chaussée du château il y a cinq ou six ans. Ce déménagement se fit avec soin et ordre, chaque caisse ne contenant qu'une seule espèce de documents, le couvercle cloué.

Toute recherche devenait impossible. Mais ce qui était grave surtout, c'était l'humidité incroyable du nouveau local ! Dès que nous eûmes constaté ce danger, nous en avons avisé le Conseil communal qui prit sans tarder la seule mesure indiquée : un nouveau déménagement.

La commune aménagea une salle d'archives au rez-de-chaussée de la Grenette : très sèche et à l'abri du feu, le sol et le plafond étant bétonnés. Il a suffi de blanchir les parois à la chaux et d'installer des rayons à crémaillères.

Le transfert des archives eut lieu en juin 1943 ; de nombreux manuels et autres documents étaient couverts de moisissure, et, en octobre, tout n'était pas encore sec ! C'était donc le dernier moment pour intervenir, car, somme toute, rien n'a été abîmé.

Et maintenant, c'est le classement et l'inventaire à dresser : travail long et minutieux qui sera fait une fois pour toutes, le local étant assez grand pour qu'on y puisse maintenir un bon ordre.

Quant aux archives des communes rurales, elles contiennent en général assez peu de chose : quelques parchemins, quelques liasses de papiers, rarement un protocole, le tout remisé dans une caisse, souvent en grand danger du feu, d'humidité et de perte. Dans quelques communes cependant, on s'est inquiété de cette situation : à Domdidier, le classement a été fait par M^{me} Marcelle Despond, à Charmey un petit bâtiment a été construit, à Neyruz M. Joseph

Page s'est occupé de l'ordre et de la conservation. Mais, ce ne sont-là que de très rares exceptions.

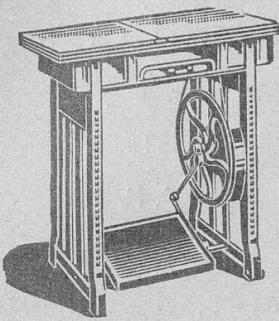
On comprend donc aisément la « grande pitié » de nos archives ! A plusieurs reprises déjà un cri d'alarme s'est élevé au sein de la Société d'histoire, mais en vain : c'est l'initiative privée de l'un ou l'autre amateur qui a contribué à quelques sauvetages, alors que seuls les pouvoirs publics pourraient intervenir efficacement. Qu'on ne vienne pas dire que ces archives ne renferment que des documents d'intérêt purement local ! Les droits dont elles contiennent les preuves font partie du patrimoine communal et bourgeoisial, et en veillant à conserver ces droits et leurs preuves, on contribue au maintien des communautés bourgeoises qui sont elles-mêmes la base de notre droit public.

Nous n'avons fait qu'exposer ce que nous avons vu : la conclusion en est malheureusement nette, c'est le grand danger de destruction qui menace la plupart de nos archives. Nous ne saurions formuler une proposition, car la solution pratique sera différente dans chaque cas, et il est nécessaire que les autorités prennent une décision sans tarder.

BREGGER, ZWIMPFER & C^{IE}

PLACE DU TILLEUL

ANCIENNEMENT SCHMID, BAUR & Cie
MAISON FONDÉE EN 1785



ARTICLES DE MÉNAGE POTAGERS A GAZ
QUINCAILLERIE — OUTILLAGE
MACHINES A COUDRE
PRIX MODÉRÉS FACILITÉS DE PAYEMENT

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

Instituée par la loi du 3 décembre 1853

Prêts hypothécaires
Crédits de construction

RÉCEPTION DE DÉPÔTS

contre obligations et sur livrets d'épargne

Achat, vente, garde et gérance de titres
Location de casiers

CORRESPONDANTS D'ÉPARGNE A
BULLE, CHATEL-ST-DENIS, ESTAVAYER-LE-LAC, MORAT

VINS ESSEIVA & C^{IE} - FRIBOURG

SUCCESEURS DES FILS D'IGNACE ESSEIVA
MAISON FONDÉE EN 1855

Propriétaires du Clos de Grandinaz, Sion
Fendant et Dôle

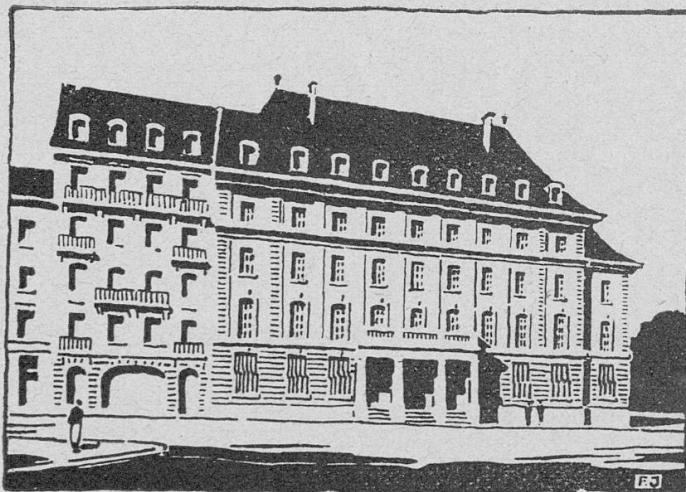


HANDRICK-MORIGEAU

RELIURE - DORURE

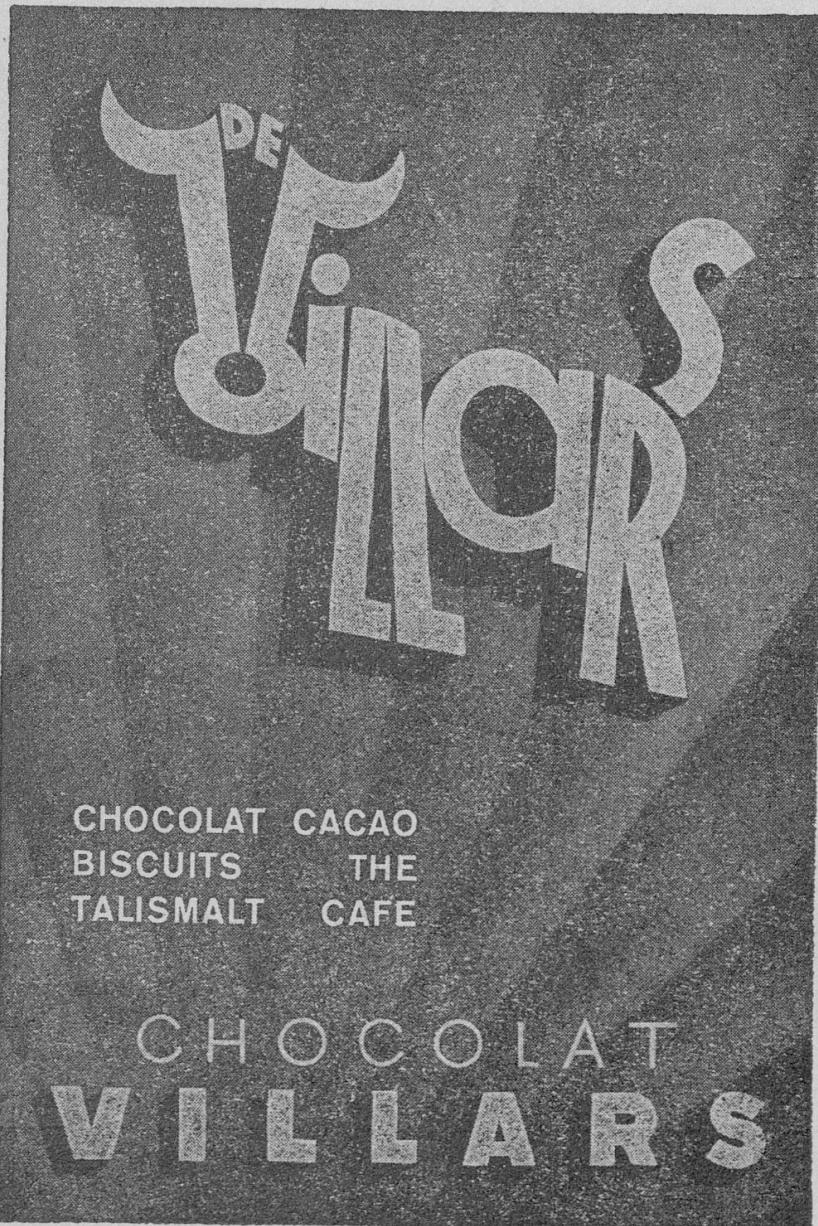
FABRICATION DE REGISTRES
TRAVAUX D'ART

TÉLÉPH. 8.91 - FRIBOURG - 6, RUE GRIMOUX



BANQUE POPULAIRE SUISSE

FONDÉE LE 2 AVRIL 1869



Paul Girardin,
professeur à l'Université,
Fribourg.

Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg

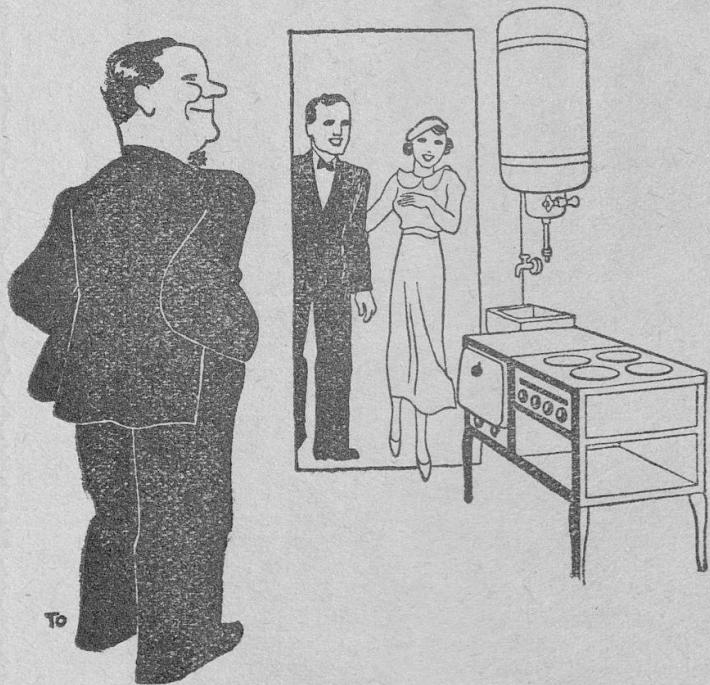
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Dépôts d'épargne — Bons de caisse
Prêts hypothécaires sur nantissement

Favorisez la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg,
les trois quarts de ses bénéfices sont versés à des
œuvres scolaires de la Cité.

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FРИBOURGEOISES

Production et distribution d'énergie électrique Cuisine électrique.



Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tous devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises.

FOIRE AUX PROVISIONS FRIBOURG

expose et vend les produits de son sol et de son artisanat

Chaque année à Fribourg

Fin sept./début oct.